



Union des Villes et  
Communes de Wallonie  
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : CE/ban/cb/11-1013/w

Votre correspond. : Bernard Antoine  
081 24 06 50  
bernard.antoine@uvcw.be

**Madame Eliane TILLIEUX,  
Ministre de l'Action sociale et de la Santé  
Rue des Brigades d'Irlande 4  
5100 NAMUR- JAMBES**

Annexe(s) : /

Namur, le 27 octobre 2011

Madame la Ministre,

**Concerne: Aide alimentaire aux plus démunis**

Depuis 1987, les CPAS sont partenaires de la redistribution des denrées alimentaires dans le cadre du PEAD en partenariat avec le Bureau d'Intervention et de Restitution Belge (BIRB).

La réalisation de la programmation 2011-2012 nous inquiète considérablement par le fait de sa réduction annoncée de plus de 70 %. Nous n'ignorons pas les multiples initiatives que vous avez initiées, en collaboration avec vos collègues du Gouvernement fédéral et du Gouvernement régional, en vue de maintenir le niveau d'aide alimentaire acquis les années précédentes et soyez convaincue de notre sincère reconnaissance.

Il n'est dès lors guère utile de commenter davantage la situation prévisible désastreuse pour notre population bénéficiaire, le cas échéant, de cette diminution de la redistribution et insistons pour qu'une solution puisse être trouvée afin d'assurer l'aide nécessaire aux plus démunis.

Nonobstant cette programmation inquiétante, la Fédération des CPAS a été mise devant le fait accompli de la décision du Ministère de la Défense nationale de ne plus mettre à disposition les casernes wallonnes de Baronville et de Liège pour l'entreposage des denrées alimentaires destinées aux CPAS wallons.

Cela signifie que les CPAS sont dans l'incapacité, à quelques semaines des premières livraisons, de stocker les denrées alimentaires qui leur sont destinées alors que la circulaire BIRB a été expédiée aux CPAS qui peuvent déjà passer les commandes.

La Direction générale du BIRB, qui nous a reçu ce 18 octobre 2011, précise ne disposer d'aucun autre lieu de stockage laissant les CPAS seuls pour trouver une solution de toute urgence.

S'il est vrai que les banques alimentaires ont proposé une collaboration, geste que nous remercions, il n'en reste pas moins que pour celles-ci, l'offre de stockage proposée est largement dépendante des quantités de denrées alimentaires qui seront livrées au cours de cette période. Ainsi, si le niveau reste identique à la période précédente, elles ne bénéficieront d'aucune capacité de stockage disponible pour les CPAS. En outre, cet entreposage, en fonction des structures de chaque banque alimentaire, pourrait être facturé aux CPAS, ce qui ne peut être concevable.

Si la distribution alimentaire par les CPAS fait partie de la multitude d'aides accordées à la population, il n'est pas acceptable que celle-ci repose sur la solidarité communale. La redistribution alimentaire fait partie intégrante d'un programme européen d'aide dont l'application est du ressort du pouvoir fédéral. Les CPAS assument la charge de la distribution par leur personnel, mais il n'est pas possible d'en assurer en plus la charge de la location d'entrepôts et du matériel nécessaire au stockage.

Collectivement, les trois Fédérations de CPAS ont interpellé conjointement Madame Laruelle, Ministre fédérale de l'Agriculture ayant la compétence du BIRB afin de rechercher une solution à l'échelon national. Mais nous sommes convaincus qu'une solution régionale sera nécessaire afin de garantir un approvisionnement correct de nos CPAS.

<b>Wallonie</b>	
Brabant wallon	26,12
Hainaut	618,82
Liège	304,51
Luxembourg	107,77
Namur	196,69
	1.253,91

Sur base de la distribution des denrées alimentaires en 2010-2011, les CPAS wallons ont distribué 1.254 tonnes de vivres, lesquelles ayant été précédemment stockées et gérées pour la répartition entre eux.

L'espace nécessaire à ce stockage est donc conséquent sachant que celui-ci doit répondre aux normes fixées par l'AFSCA.

Nous nous permettons de solliciter votre intervention dans le but de rechercher, avec vous, une solution de stockage sans nouvelles charges pour les CPAS.

Conscients que cette problématique adopte un caractère urgent, nous nous mettons à votre disposition pour toute collaboration dans la recherche d'alternatives satisfaisantes pour tous.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

Claude EMONTS  
Président